

Consignes générales pour les points d'accès (7XX) dans les notices de ressources continues

Table des matières

Introduction.....	2
Rappels des consignes en 2020.....	3
70X ou 71X ?	3
7X0/1 ou 7X2 ?	3
7X0 ou 7X1 ?	3
Lien à la notice d'autorité ?	4
Evolution des consignes de signalement et conséquences sur les codes de fonction utilisés dans les points d'accès dans les notices de ressources continues	4
Codes de fonction les plus fréquemment utilisés pour les ressources continues	4
Niveau Œuvre/Expression	4
Exemples	5
Exemples	6
Autres codes de fonction susceptibles d'être utilisés dans le Sudoc pour les ressources continues	6
Niveau Œuvre/Expression	6
Exemples	7
Niveau Manifestation/Item	7
Exemples	8
Exemples	8
Et c'est tout ?.....	9

Introduction

La modification de l'enregistrement des points d'accès 7XX dans les notices bibliographiques du Sudoc est un pas important dans le processus de transition bibliographique et dans la mise en œuvre de l'analyse et de la description bibliographique selon le modèle LRM. Avec le développement ces dernières années du web de données (importance des liens et des référentiels), il est nécessaire de poursuivre l'enrichissement des notices bibliographiques en les liant le plus souvent possible aux notices d'autorité et de le faire désormais selon une structuration qui permette d'éclater les notices en entités reliées. C'est en ayant en tête cet objectif qu'il faut considérer les modifications des pratiques dans le Sudoc sur ces zones Unimarc.

Quels sont les points d'accès à enregistrer dans les notices de ressources continues ?

Dès lors qu'une responsabilité relative à la ressource est établie, on crée un point d'accès et son autorité associée le cas échéant.

Il ne s'agit pas forcément de viser l'exhaustivité du recensement des Agents impliqués dans la création de l'Œuvre et dans la réalisation des Manifestations associées, ou de certaines particularités de l'Item considéré, mais bien d'opérer une sélection pour établir des points d'accès en 7XX qui présentent un intérêt bibliographique pour l'identification et l'accès à la ressource.

Points d'accès liés à la zone de transcription B200

Obligatoirement, les mentions de responsabilité présentes dans la zone de transcription B200 donnent lieu à la création d'autant de points d'accès que nécessaire dans les zones 7XX.

Points d'accès liés aux mentions d'édition B210/B214

Pour le cas particulier des ressources continues, les mentions d'édition présentes en B210/B214 ont toute leur importance dans la conception, la réalisation et la mise à disposition de la ressource. On porte attention à enregistrer en particulier les points d'accès relatifs à la création de l'Œuvre (plan de publication, éditorialisation du contenu et/ou de la forme).

Autres point d'accès

On crée autant de points d'accès que nécessaire selon le contexte bibliographique d'élaboration de la notice. Dans le Sudoc, il existe des situations très variées et chacun apprécie la valeur d'une information bibliographique à l'aune de ses besoins et des usages présumés.

Par exemple, d'aucuns ont tout intérêt à porter leur attention sur des points d'accès rebondissant sur leur environnement universitaire dans le cas d'une publication scientifique, pédagogique ou de recherche et ils ont l'occasion de référencer les laboratoires et unités de recherche de leur établissement, les cellules d'édition, les directeurs scientifiques associés, l'Université elle-même etc.

D'autres ont la nécessité d'établir des points d'accès sur des Agents moins proches de l'univers ESR mais essentiels dans le contexte bibliographique de la publication, d'un corpus ou d'une collection spécifique, d'un territoire culturel ou administratif : l'attention est portée sur certaines collectivités territoriales, associations, sociétés savantes, personnalités emblématiques pour sa bibliothèque, le territoire ou la discipline, etc.

Remarque :

Il est interdit de supprimer des points d'accès établis par le réseau, sauf dans le cas où l'erreur est avérée et vérifiée. En cas de doute, il conviendra d'échanger avec les membres du réseau via les listes de diffusion dédiées.

Rappels des consignes en 2020

70X ou 71X ?

Si je suis en présence d'un agent de type **personne** à signaler > **70X**
Si je suis en présence d'un agent de type **collectivité** à signaler > **71X**

7X0/1 ou 7X2 ?

On trouve au niveau 7X0/1 les responsabilités de niveau Œuvre ou Expression (fondateur, collectivité éditrice, directeur de publication), en 7X2 les responsabilités au niveau Manifestation ou Item (diffuseur, imprimeur, éditeur commercial).

Dans le Sudoc, dans le cas des ressources continues, les points d'accès en 7X0/1, relatifs au niveau Œuvre, sont à créer prioritairement.

Nonobstant, en complément, ou à défaut d'information au niveau Œuvre, il est possible d'établir des points d'accès en 7X2.

7X0 ou 7X1 ?

Ces zones, dans le Sudoc, servent à établir des points d'accès vers des Agents, au niveau Œuvre ou Expression. En conséquence, ce sont celles-ci qui doivent être la plupart du temps utilisées dans la description des ressources continues. En effet, dans ce contexte de publications en série ou intégratrices, le créateur de l'Œuvre est celui qui a avant tout conçu l'idée de la publication : tant du point de vue des contenus à publier en son sein que de la forme que celle-ci prendra, son éditorialisation en quelque sorte. De plus, le Sudoc se base sur le référentiel de l'ISSN et l'ISSN (indissocié du titre clé) s'applique à l'entité Œuvre dans le contexte du modèle LRM.

La 7X0 n'est pas répétable et établit le premier point d'accès de l'œuvre décrite : on y indique l'autorité **principale** actuelle, ou la première signalée lors de la description de la publication ou encore celle que l'on perçoit comme la plus évidente en relation à la ressource.

Les 7X1 sont répétables et ont vocation à établir tout autre point d'accès pour les lier à des notices d'autorités au niveau de l'Œuvre.

[Lien à la notice d'autorité ?](#)

Tout point d'accès créé doit faire l'objet d'un lien à une notice d'autorité. Le cas échéant, on doit créer la notice d'autorité¹. Le cas échéant, on peut enrichir la notice d'autorité existante.

Evolution des consignes de signalement et conséquences sur les codes de fonction utilisés dans les points d'accès dans les notices de ressources continues

Les codes 070 (auteur) et 340 (éditeur scientifique) sont désormais globalement proscrits² :

pour les notices de ressources continues, on enregistre généralement **le code de fonction « 651 » pour directeur de publication** et ce code est employé pour d'autres fonctions similaires tel que rédacteur en chef, directeur de collection, directeur scientifique, (co)ordonnateur : il s'agit ici de l'Agent « créateur » d'une Œuvre collective, finie ou continue, qui en élabore l'idée, en assure la cohérence et/ou la continuité.

Ce code de fonction est utilisable tant pour les agents de type Personne que pour les agents de type Collectivité.

Des modifications de masse vont être entreprises dans le Sudoc pour transformer les codes 070 et 340 renseignés selon les consignes antérieures à 2020 en code 651.

Codes de fonction les plus fréquemment utilisés pour les ressources continues

Niveau Œuvre/Expression

Dans la plupart des cas, l'autorité à signaler en priorité dans une ressource continue est le « directeur de publication », **celui qui porte la responsabilité intellectuelle de la ressource**. Cela peut être une collectivité (cas le plus fréquent) ou une personne.

¹ La création de notices d'autorité pour le Sudoc se fait dans IdRef ou dans WinIBW. Selon les fonctions de chacun et l'organisation interne, il convient de s'adresser à la personne adéquate dans son établissement : responsable CR, correspondants autorités, coordinateur...

² On pourra trouver, à la marge, des situations où l'utilisation de ces codes peut s'avérer légitime. Par exemple un auteur peut être signalé dans une notice bibliographique de ressource continue dans de très rares cas pour mettre en relief l'apport essentiel d'un auteur reconnu à une publication. Ce cas très spécifique peut être illustré par l'exemple suivant : ajout d'un code de fonction 070 au point d'accès André Breton dans la notice décrivant la Révolution Surréaliste (ISSN 0398-3501) par une bibliothèque disposant et souhaitant valoriser un fonds spécifique autour des écrits d'André Breton.

651	Directeur de publication	<p>Directeur de publication</p> <p><i>"Préside à l'élaboration d'une oeuvre collective pour en assurer la cohérence ou la continuité."</i></p>	<p>"EMPLOYÉ POUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur de collection - Rédacteur en chef" - Coordinateur - Coordonnateur - Directeur politique - Directeur scientifique - Sous la direction de 	Œuvre Expression	7X0 - 7X1
-----	--------------------------	---	---	------------------	-----------

Exemples

003 <http://www.sudoc.fr/226765113>
 200 1#\$a@Bulletin des arrêts de la Cour d'appel de Lyon
 210 ##\$aLyon\$cÉquipe de droit privé (EA 3707)\$d2012-
 710 02\$3167337505@Centre Louis Josserand (Lyon)\$4651³

003 <http://www.sudoc.fr/219556202>
 200 1#\$a@THEA\$eTechnique, Histoire, Économie, Archéologie\$fcollection créée par Michel Pernot
 700 #1\$3050433466Pernot, Michel (1949-.... ; directeur de recherche au CNRS)\$4651

Une collectivité éditrice peut également être signalée comme agent prenant part à la création de l'Oeuvre, comme entité associée, sans en être la créatrice d'un point de vue conceptuel.

475	Collectivité éditrice	<p>Collectivité éditrice</p> <p><i>"Agence sous les auspices de laquelle une ressource bibliographique peut être publiée. Une collectivité éditrice peut être responsable ou non du contenu intellectuel de la ressource, et peut en assurer ou non la publication."</i></p>	<p>A utiliser notamment lorsqu'on ne peut pas établir qui porte le rôle de la direction de publication d'une ressource continue mais que l'on connaît l'Agent associé de tutelle</p>	Œuvre Expression	7X0 - 7X1
-----	-----------------------	---	--	------------------	-----------

³ L'EA 3707 est un sous ensemble du Centre L. Josserand

003 <http://www.sudoc.fr/197153054>
 200 1#\$al @Musei di Torino\$cCollana promossa da Comune e Provincia di Torino e dalla Regione Piemonte
 210 ##\$aTorino\$cGrafiche Alfa editrice\$d[1979-]
 210 ##\$aTorino\$cDaniela Piazza Editore\$d[1980-]
 326 ##\$aCollection
 606 ##\$302733001X Musées\$3027235408 Italie\$3027254747 Turin (Italie)\$2rameau
 710 02\$3168026481@Turin (Italie)\$4475
 711 02\$3182058255@Regione Piemonte. Assessorato Alla Cultura\$4475

003 <http://www.sudoc.fr/163350930>
 200 1#\$a@Territoires du vin
 210 ##\$aDijon\$cUniversité de Bourgogne\$d2007-
 710 02\$3139180249@Chaire Unesco "Culture et Traditions du Vin" (Dijon, France)\$4651
 711 02\$302819005X@Université de Bourgogne\$4475

En résumé : Le directeur de publication (651) porte la responsabilité intellectuelle de l'œuvre, alors que la collectivité éditrice associée (475) désigne davantage une responsabilité administrative ou légale sur l'œuvre publiée.

Remarque : Il est recommandé d'ajouter des informations d'activités (zone unimarc A340) dans les notices d'autorité si on possède ces informations.

Ainsi : « tel Agent collectivité a été à l'origine de l'élaboration de telle ressource continue de telle date à telle date. Au-delà de cette date, il faut se référer à telle autre collectivité comme entité Agent poursuivant l'Oeuvre. »

Autres codes de fonction susceptibles d'être utilisés dans le Sudoc pour les ressources continues

Niveau Œuvre/Expression

Il est parfois utile de signaler le fondateur d'une ressource continue.

395	Fondateur	Fondateur <i>"Personne qui crée une collection, un magazine, un périodique ou toute autre sorte de ressource continue."</i>	Ressources continues	Œuvre Expression	7X0 - 7X1
------------	-----------	---	----------------------	------------------	-----------

Exemples

200 1# \$aLe @Poilu du 6-9 \$eJournal de Guerre du 69ème de Ligne \$fFondateur directeur : L. Martin \$gRédacteur en chef G. Legey
210 ## \$a[S.l.] \$d1916-194?
700 #1 \$3123456789 Martin, L. \$4395
701 #1 \$312345678X Legey, G. \$4651

200 1# \$aLe @mouvement féministe \$eOrgane officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
326 ## \$aMensuel \$b1948-1960
440 ## \$0166460656 @Femmes suisses et le mouvement féministe
530 0# \$aLe @mouvement féministe
700 #0 \$3196217717 Gourd, Emilie (1879-1946) \$4395
711 02 \$3086019961 @Alliance F \$4651

003 <http://www.sudoc.fr/147493749>
200 1# \$a@Usbek & Rica \$egéopolitique - technologie - environnement - culture - société \$eracontient le présent - explorent le futur \$fJérôme Ruskin, fondateur
700 #1 \$3189429046 Ruskin, Jérôme \$4395 \$4651

Le rôle de fondateur peut être utilisé pour les Agents de type Personne et de type Collectivité

Niveau Manifestation/Item

Si la seule mention de responsabilité ou d'édition présente dans la notice bibliographique est celle d'un éditeur commercial, on pourra créer un point d'entrée au niveau Manifestation/Item.

Dans le cas où éditeur commercial et directeur de publication se confondent, la mention de responsabilité au niveau œuvre avec un code de fonction 651 peut suffire. Il est aussi possible de doubler les points d'accès pour indiquer pour un même Agent son rôle au niveau de l'œuvre d'une part et son rôle au niveau de la manifestation d'autre part.

650	Éditeur commercial	Editeur commercial	A utiliser pour les Agents collectivités ayant une responsabilité commerciale sur la publication de la manifestation.	Manifestation Item	7X2
------------	--------------------	---------------------------	---	--------------------	-----

003 <http://www.sudoc.fr/038102889>
200 1#[\\$aLa @vie municipale](#)
210 ##[\\$aOran\\$cEts Bernhard père et fils\\$d\[19..\]?](#)
530 1#[\\$aLa @vie municipale\\$bOran](#)
712 02[\\$3243718810@Ets Bernhard père et fils \(Oran, Algérie\)\\$4650](#)

Ici, le catalogueur n'a pas pu renseigner d'autres informations de responsabilité que celle de l'éditeur commercial

003 <http://www.sudoc.fr/040033430>
530 1#[\\$a@Séminaire de psychiatrie biologique. Supplément](#)
710 02[\\$3026588056@Hôpital psychiatrique Sainte-Anne \(Paris\)\\$4651](#)
712 02[\\$3176006192@Laboratoires Pharmuka\\$4650](#)

Ici, le catalogueur a créé un éditeur commercial mais ce n'est pas obligatoire : on le fait quand c'est utile pour le signalement et en fonction du contexte de catalogage (par exemple dans un centre de documentation qui recense toutes les publications des Laboratoires Pharmuka, cela a tout son sens).

On signale avec un code de fonction 310 le diffuseur de la ressource au niveau Manifestation/Item seulement si on n'a pas de point d'accès, pour la ressource, au niveau Œuvre/Expression. Il peut en être de même pour le code de fonction « Imprimeur »

310	Distributeur	Distributeur <i>"Agent ou agence qui détient les droits, exclusifs ou partagés, de mise sur le marché d'un produit."</i>	"EMPLOYÉ POUR : Diffuseur"	Manifestation Item	7X2
------------	--------------	--	---	-----------------------	-----

610	Imprimeur	Imprimeur <i>"Imprimeur de textes, que ce soit à partir de planches (par exemple, stéréotypes) ou de caractères."</i>	EMPLOYÉ POUR : Imprimeur- libraire	Manifestation Item	7X2
------------	-----------	---	---	-----------------------	-----

Exemples

PPN 169588440
200 1#[\\$a@Cuocient current opinion in creativity, innovation and entrepreneurship](#)
210 ##[\\$aSantiago\\$cChimera innova group\\$d2012-](#)
517 ##[\\$a@CUOCIENT](#)
530 0#[\\$a@Current opinion in creativity, innovation and entrepreneurship](#)
712 02[\\$3175224056@Chimera innova group\\$4310](#)
856 #4https://www.chimerag.com/\$2La ressource est en accès libre en ligne

PPN 013738720

200 1# $\$a$ @Journal du bon-homme Richard

207 #0 $\$a$ N°1 (1er messidor an 3 = 19 juin 1795) - n°463 (6 brumaire an 5 = 27 oct. 1796)

210 ## $\$a$ Paris $\$c$ Caillot $\$cimpr.$ de Lemaire $\$d$ 1795-1796

530 0# $\$a$ @Journal du Bon Homme Richard

700 #1 $\$3028896831$ Lemaire, Antoine-François (1758-....) $\$4651$

702 #0 $\$3031196225$ Caillot, Guillaume-Denis (17..-18.. ; imprimeur-libraire) $\$4610$

Et c'est tout ?

Ce document présente des consignes générales et n'a pas vocation à l'exhaustivité.

D'autres codes de fonction peuvent - et doivent parfois - être utilisés pour le bon référencement des ressources continues.

En résumé, un memento produit par le réseau est disponible dans le guide méthodologique > onglet Contribution des réseaux : [Consignes pour les points d'accès \(7XX\) dans les notices de ressources continues](#)